Déménagement à Thorigny-sur-Marne

Vous venez d'emménager à Thorigny-sur-Marne?

Voici un guide de démarches à effectuer pour une installation réussie :

- Souscrivez à une nouvelle assurance habitation Vous pouvez modifier votre contrat d'assurance habitation pour assurer votre nouveau logement, ou choisir de résilier l'ancien et de souscrire à un nouveau.
- Procédez à l'ouverture de votre compteur d'électricité ou de gaz Commencez par résilier le contrat de votre ancien logement. Choisissez ensuite un fournisseur d'énergie pour votre nouveau logement. Votre nouveau fournisseur se chargera de contacter un technicien du gestionnaire de réseau (Enedis pour l'électricité, GRDF pour le gaz) afin de mettre en service votre compteur. Notez que si vous êtes équipé d'un compteur Linky ou Gazpar, tout cela peut se faire à distance.
- Prévoyez la fermeture du compteur d'eau de votre ancienne adresse et demandez l'ouverture de celui de votre nouvelle adresse Si vous venez d'emménager dans un logement collectif, aucune démarche n'est à prévoir si ce n'est de relever soigneusement les index du compteur pendant l'état des lieux d'entrée. Si vous emménagez dans un logement individuel, il faudra contacter le service des eaux de Thorigny-sur-Marne pour demander l'ouverture du compteur et souscrire à un abonnement.
- Transférez votre box internet Il vous faudra contacter votre fournisseur d'accès pour tester votre éligibilité à l'ADSL ou à la fibre. Pour votre nouveau raccordement, comptez 2 semaines environ après la demande de transfert.
- Déclarez votre changement d'adresse à l'administration En premier lieu, il convient de déclarer votre nouvelle adresse au service des impôts (sur impots.gouv par exemple).
 D'autres démarches peuvent être effectuées également : s'inscrire sur les listes électorales de votre nouvelle commune, demander un transfert automatique de votre courrier postal, etc.